

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

relative à une installation classée pour la protection de l'environnement

Demande d'autorisation environnementale pour le projet d'augmentation de la production des produits déjà fabriqués (monomères quaternisés et polyamines) et de fabrication de nouveaux produits pour des applications papiers par la société SNF SA sur le site de la plateforme de Carling/Saint-Avold, sur la commune de Saint-Avold

Pétitionnaire : Société SNF SA

Par arrêté préfectoral n° 2024-DCAT-BEPE-2 du 8 janvier 2024, le préfet de la Moselle a prescrit, **du lundi 5 février 2024 au vendredi 8 mars 2024**, l'ouverture d'une enquête publique dans le cadre de la demande d'autorisation environnementale du projet d'augmentation de la production des produits déjà fabriqués (monomères quaternisés et polyamines) et de fabrication de nouveaux produits pour des applications papiers par la société SNF SA sur le site de la plateforme de Carling/Saint-Avold, sur la commune de Saint-Avold.

Les communes concernées par le rayon d'affichage de 3 kilomètres sont :

Boucheporn, Carling, Diesen, L'Hôpital, Longeville-les-Saint-Avold et Porcelette.

La commune de Saint-Avold est désignée comme siège de l'enquête.

Le tribunal administratif de Strasbourg a désigné M. Nicolas Marchetto, en qualité de commissaire enquêteur titulaire et M. Hervé Daniel, en qualité de commissaire-enquêteur suppléant.

Le dossier d'enquête relatif à ce projet, comprenant notamment le dossier de demande d'autorisation environnementale, les avis des services consultés lors de la phase d'examen, l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale Grand Est (MRAe) et la réponse de l'exploitant à cet avis, sera déposé à la mairie de Saint-Avold, siège de l'enquête, pendant toute la durée de l'enquête où toute personne intéressée pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable sur internet aux adresses suivantes :

- www.moselle.gouv.fr - [publicité légale installations classées et hors installations classées - arrondissement de Forbach-Boulay-Moselle ou directement à l'adresse](#)

<https://www.democratie-active.fr/projet-snf-papier/>

- sur support papier à la mairie de Saint-Avold, siège de l'enquête ;

- depuis un poste informatique situé à l'accueil de la préfecture de la Moselle (9 place de la Préfecture 57034 Metz cedex), aux horaires d'ouverture du public (de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h) après prise de rendez-vous au 03 87 34 87 34.

Pendant la durée de cette enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- sur le registre d'enquête tenu à sa disposition dans la mairie précitée, aux horaires habituels d'ouverture de la mairie au public,
- par courrier postal adressé à l'attention de M. Nicolas Marchetto, désigné en qualité de commissaire enquêteur à la mairie de Saint-Avold – 36 boulevard de Lorraine – 57500 Saint-Avold,
- **sur le registre électronique, fortement recommandé et à privilégier** accessible par le site internet www.moselle.gouv.fr – publicité légale installations classées et hors installations classées – arrondissement de Boulay-Forbach-Moselle ou directement à l'adresse <https://www.democratie-active.fr/projet-snf-papier/>
- à défaut d'accès au registre électronique par les moyens indiqués supra, il est possible de faire ses observations par mail à l'adresse suivante :
projet-snf-papier@democratie-active.fr

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de Saint-Avold les :

- le mercredi 7 février 2024 – de 10 h à 11 h 30
- le mercredi 21 février 2024 – de 15 h à 16 h 30
- le jeudi 29 février 2024 – de 16 h 30 à 18 h
- le vendredi 8 mars 2024 – de 10 h à 12 h

Des informations complémentaires sur le projet peuvent être demandées au pétitionnaire représenté par :

M. Cyrille Tete - Société SNF SA - ZAC de Milieux Rue Adrienne Bolland 42163 Andrézieux Cedex - téléphone : 04 77 36 89 18 - ou par courriel ctete@snf.com .

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de Saint-Avold, ainsi qu'à la préfecture de la Moselle (DCAT/BEPE) et sur le site internet de la préfecture de la Moselle : www.moselle.gouv.fr - [publicité légale installations classées et hors installations classées - arrondissement de Forbach-Boulay-Moselle](#) pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus, après avis éventuel du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST).